

CONSEIL MUNICIPAL DU 10/11/2018

Présents : Sylvie BURLLOT, Maria SENECAIRE, Marie-Paule CHAZAL, Maïté BARBECOT, Christian PAILLOUX, Gérard GUITTARD, Thierry VALLEIX, Patrice LÉBOUCHARD, Jacques MANDON, Guy GALLAIS, Jean-Luc MIOCHE, Arnaud LAPRA, Odile VELLETT, Julien ADAMI, Arlette GENDRONNEAU.

Secrétaire de séance : Arnaud LAPRA.

ORDRE DU JOUR

- D.I.A.
- Modification Statuts Communautés de Communes
- Point Communautés de Communes
- Locaux communaux
- Retour commission travaux
- Organisation Téléthon Chad'Art
- Marché de la Création
- Information projet broyage de branches
- Déclassement chemin communal
- Informations diverses

D.I.A. (à huis clos)

Parcelle ZR89 : la question se pose de préempter une petite partie de cette parcelle pour créer une zone de stationnement qui serait utile aux riverains de la rue Noble. Après discussions, il est décidé de ne pas donner suite : l'installation imminente d'un nouveau transformateur électrique semble peu compatible avec la création d'un accès à cette parcelle.

Néanmoins, Marie-Paule Chazal propose de lancer une étude de réaménagement de la place du Fond de Ville et du square attenant avec l'objectif de créer à cet endroit des places de stationnement. Sylvie Burlot propose de commanditer une étude globale qui couvrirait l'allée des marronniers, la place du Fond de Ville et le carrefour giratoire. Projet à construire en partenariat avec Saint-Amant-Tallende et le Conseil Départemental. On vise une mise en œuvre (éventuellement par tranches) au cours du prochain mandat.

La SAFER a préempté une parcelle agricole à proximité de la route de Chadrat (la commune ne peut pas préempter des terres agricoles). Il convient maintenant de trouver un porteur de projet. La communauté de communes n'est pas intéressée. Le prix de rachat par la commune serait de l'ordre de 6000 €.

Modification Statuts Communautés de Communes

Suite au dernier conseil communautaire, il est demandé aux élus de se prononcer sur une évolution des statuts en lien avec la prise de compétences qui doit intervenir en 2019 sur :

- Enseignement musical et animation culturelle
- Enfance Jeunesse

Le domaine « animation culturelle » s'entend au sens large et inclut le réseau des médiathèques.

Pour : à l'unanimité des élus

Point Communautés de Communes

La nouvelle prise de compétences devra se faire à budget constant.

- Animation culturelle sur le territoire : est envisagée une saison culturelle en 2019, mais a priori avec moins de propositions que les années précédentes, ie moins de compagnies (éventuellement plusieurs représentations par compagnie). On garde l'idée d'un évènementiel une fois par an (comme cette année en juillet à Aydat).
- Lecture publique : on a recensé l'existant sur le territoire, le bilan fait état d'un constat plutôt disparate :
 - Ancien territoire des Cheires : l'offre la plus développée. Recours au service de bénévoles. Rappel : nous venons de renouveler l'équipe de bénévoles à Saint-Saturnin.
 - Ancien territoire d'Allier Comté Communauté : une médiathèque municipale à Vic-le-Comte gérée par des salariés.
 - Ancien territoire de Gergovie Val d'Allier : une médiathèque municipale aux Martres gérée par des salariés.

Les salariés seront rattachés à la communauté de communes avec un transfert de charges.

Pistes de réflexion :

- Maintenir le réseau de bénévoles là où il existe
 - Réfléchir à une façon de jouer la complémentarité entre professionnels et bénévoles sur l'ensemble du territoire
 - Créer de nouveaux points de lecture sur l'ouest du territoire (Saulzet, Cournol).
 - Développer le bénévolat pour améliorer l'offre de lecture publique sur les anciens territoires de GVA et ACC.
-
- Ecoles de musique : situation très hétéroclite sur le territoire : une école aux Martres, une à Vic le Comte, 2 écoles associatives sur l'ancien territoire des Cheires. La volonté est d'harmoniser l'offre à coût constant. Compte tenu de la contrainte budgétaire, l'aide de la communauté de communes portera uniquement sur l'enseignement musical aux personnes de moins de 25 ans. Les 2 écoles associatives sur l'ancien territoire des Cheires sont des écoles de niveau III, alors que les écoles des Martres et de Vic-le-Comte sont des écoles de niveau II. Ceci a un impact sur le subventionnement par le Conseil Départemental. La volonté est de fusionner les 2 écoles du Crest et de Tallende / St-Amant / St-Saturnin et de viser un niveau II pour l'ensemble des écoles sur le territoire d'ici 2 ans. La position que nous voulons défendre est une harmonisation du niveau des écoles sur l'ensemble du territoire et également une harmonisation des tarifs.

Une réunion est prévue le 19 novembre à 18h30 à St-Amant salle Chabane, en présence de représentants de la communauté de communes, des présidents des 2 écoles, et si possible un maximum d'élus des communes.

- Jeunesse (échéance : janvier 2019) : la prise de compétence porte sur l'accueil de loisirs en périscolaire, à savoir les mercredis et durant les vacances scolaires. Ceci va nécessiter un transfert de charge des communes vers la communauté de communes. Concernant St-Saturnin, nous sommes sur une gestion syndicale (SIVOS intercommunal). L'hypothèse pour le transfert de charge est un montant annuel de 22800 €. Les 3 municipalités seront mises à contribution. Une question se pose pour les enfants en provenance des autres communes et qui sont accueillis dans notre centre de loisirs. Les règles du jeu au niveau de la CAF ont changé, ce qui va induire un manque à gagner de 150 000 € pour la communauté de communes. Pour cette raison, Mond'Arverne abandonne le projet à destination des 12-17 ans.

Rappel : plusieurs réunions publiques sont organisées sur le PLU : une réunion qui a déjà eu lieu à Vic-le-Comte, une réunion le 12/11 aux Martres à 19h30, une réunion le 14/11 à St-Saturnin à 19h30.

Commission développement économique : lors de la dernière réunion le 8/11, le principal sujet évoqué a été la question du déplacement du centre commercial de Tallende. Le centre commercial qui héberge un supermarché, plusieurs commerces ainsi que plusieurs logements est confronté à la nécessité de mise aux normes importante. A défaut, le bâtiment pourrait être fermé. Est envisagé un déplacement du centre commercial avec un doublement de la surface de vente. Ceci requiert une modification du PLU de Tallende afin d'occuper une nouvelle parcelle, actuellement non constructible. Les communes voisines (dont la nôtre) ont été consultées sur ce projet. Elles se prononcent à l'unanimité contre ce projet, qui est considéré comme une menace pour le commerce local et aussi à cause de l'impact sur le foncier agricole. La communauté de communes va aider le maire de Tallende à défendre sa position : elle est favorable à la mise en conformité du centre, en mettant tous les moyens en œuvre pour assurer la continuité de l'ouverture des commerces pendant les travaux, mais pas favorable au projet de déplacement et d'agrandissement.

Locaux communaux

Nicolas Dupré (Unpact Architectes) nous a annoncé qu'il cessait son activité, il souhaite conserver les locaux loués à la mairie jusqu'à décembre 2018. Les locaux seront reproposés à la location. Les élus feront passer l'information par le bouche à oreille et une annonce sera publiée sur Le Bon Coin. Arnaud Lapra se charge de rédiger l'annonce.

Retour commission travaux

Une réunion entre élus de la commission travaux a eu lieu le 29/10/2018. Un compte-rendu a été diffusé aux élus. Actions retenues à engager en 2018-2019 et à intégrer au budget :

- Jeux pour enfants (cabanes)
- Radar pédagogique qui sera commandé sans attendre le retour de la subvention amendes de police
- Jardinières et potelets en acier Corten : commande des jardinières dès maintenant, commande des potelets en 2019, lorsque le choix du modèle aura été arrêté
- Signalétique routière horizontale (en attente du retour de notre dossier amendes de police)
- Signalétique routière verticale (suppression / modification de panneaux à terminer)
- Début des aménagements de la mairie, fonction des premiers chiffrages qui seront transmis par Mme Cregut très prochainement (WC, démolition et reconstruction de la grange ou agrandissement)
- Atelier municipal : extension de la toiture (nous avons une offre à 7537 € TTC et une offre à 5522 TTC), création d'une réserve d'eau de pluie (5 m3), puis réalisation d'enduit sur le mur latéral
- Réfection route du Marand à coordonner avec St-Amant. St-Amant n'ayant rien prévu en 2018, nous leur demandons de programmer au budget 2019 et nous relançons le département qui s'était engagé à nous aider pour ce projet
- Remplacement des tilleuls place du 8 mai : en fonction de ce qui sera décidé (1^e réunion avec Eric Demazeau mardi 13 novembre)
- Programme accessibilité (toutes les demandes préalables ont été acceptées)
- Réalisation d'écluses pour ralentir le trafic chemin de Naja
- Décaissement du sol en vue de plantation d'arbustes face à la grange de mai : soit on sollicite à nouveau la commune d'Olloix, soit on profitera de la pelleteuse au moment de la mise en place du récupérateur d'eau de pluie

Organisation Téléthon Chad'Art

L'association veut réaliser une chaîne humaine avec des écharpes entre Chadrat et Saint-Saturnin. La gendarmerie soulève une difficulté liée à la présence de piétons sur l'accotement de la départementale alors que cette route n'est pas fermée, et elle ne pourra pas l'être. Une alternative est proposée : passer par les chemins.

Marché de la Création

Le comité des fêtes demande comme l'an dernier de fermer la circulation de 10h à 18h (du rond-point au monument aux morts) ainsi que la mise en sens unique du chemin de Naja pour faciliter la circulation.

Appel à bénévoles pour garder les barrières.

Information projet broyage de branches

Thierry Valleix propose un projet pour créer un dépôt de déchets verts :

- Des branches qui seront broyées pour créer du mulch : dépôt ouvert à l'ensemble des habitants, les gens pourraient déposer leurs branches et récupérer du mulch quand ils veulent
- Des déchets verts plus petits qui seront compostés : réservé aux employés communaux (aire fermée), on rappelle que pour ce type de déchets les particuliers peuvent s'équiper d'un composteur

La situation actuelle n'est pas satisfaisante : le lieu où nos employés communaux déposent les déchets verts de la commune est souvent utilisé par certains comme une décharge sauvage. Le projet inclut une remise en état de ce lieu.

Nous bénéficions de l'expérience de la commune de Saint-Georges. Les volumes de dépôts sont estimés sur la base de cette expérience. Ce type d'espace nécessitera un minimum de surveillance. Pour le broyeur, on voudrait mutualiser par exemple avec le SBA.

Avant d'aller plus loin, en particulier sur le montage financier, Thierry Valleix soumet à l'approbation des élus. Les élus sont d'accord pour poursuivre.

Déclassement chemin communal

Ce sujet a déjà été évoqué en conseil municipal. La maison d'un habitant est desservie par un petit chemin communal. Ce chemin nécessite des travaux de consolidation. Il ne dessert que cette maison. Un déclassement en vue d'une cession est envisagé. Il y a une incertitude sur les coûts engendrés par ce déclassement (en particulier il faut savoir si une enquête publique est requise ou non). Le prix de cession pourra être fixé après la procédure de déclassement et ainsi prendre en compte les frais engagés.

Informations diverses

Un projet de règlement concernant l'aide aux façades et aux toitures a été transmis aux élus par Sylvie Burlot, suite à la réunion de travail du GT AVAP le 18/10/2018. Il concerne un dispositif de subvention communale, qui pourra être abondé du même montant par la Région (uniquement pour le bourg de Saint-Saturnin, le bourg de Chadrat n'étant pas éligible au programme régional)

L'approbation de ce projet de règlement sera soumise au conseil municipal de décembre.

COCON 63 (isolation des combles de la mairie) : les travaux démarreraient en janvier. Coût total 2973 € dont 584 € à la charge de la commune. Le grenier est totalement vide grâce à l'intervention des élus et de l'équipe technique. Reste à démonter le plancher.

Cérémonie du 11 novembre à 9h45.

Bulletin municipal pour janvier : les élus et les associations sont sollicités. Envoyer les articles pour début décembre à Julien Adami. Le règlement de l'opération d'aide aux façades sera intégré.

Julien Adami revient sur un e-mail envoyé aux élus par le président de l'Association Loisirs et Culture, auquel Arnaud Lapra a répondu. Julien Adami rappelle que c'est lui qui a relayé la proposition de Humbert Jacomet auprès de la municipalité, de l'école et de l'association Loisirs et Culture.

Arlette Gendronneau évoque un projet de plantation de pieds de vigne en palissage rue de la Chantelle. Les élus donnent leur accord de principe pour étudier ce projet.